2011-1232
2011-08-12

(L'étiquette avant)

GROUPE 4 HERBICIDE

WEEDAWAY DICHLORPROP-DX

HERBICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Dichlorprop-P : 210 g e.a./L
2,4-D : 400 g e.a./L
(Tous deux présents sous forme d'ester 2-éthylhexyle)

NUMÉRO D'HOMOLOGATION: 30111
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 10 litres



AVERTISSEMENT POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée, Boîte Postale 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

®T.M. Reg'd RC 000-0610

DÉTACHER LE MODE D'EMPLOI SUIVANT LE POINTILLÉ. CETTE PARTIE-CI DOIT RESTER ATTACHÉE AU CONTENANT.

PRÉCAUTIONS: Précautions de manutention: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. **Vêtements et équipement de protection: Manutention du concentré (mélange et chargement) pour tous les scénarios:** Les préposés au mélange et au chargement doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, et des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures, et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes de protection). Rincer les gants avant de les enlever. S'ils prévoient manipuler plus de 265 kg e.a. (662 L) de 2.4-D /j (basé sur les doses d'application et la superficie traitée par jour), les travailleurs doivent également employer un système fermé. **Application à d'équipement terrestres ou aériens:** Les préposés à l'application doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Il faut aussi porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de nettoyage et de réparation. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine fermée d'un avion. **Application à l'aide d'équipement manuel :** Les préposés à l'application doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, et des gants résistant aux produits chimiques. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application qui utilisent un équipement manuel doivent porter un respirateur s'ils prévoient manipuler plus de 5 kg de 2.4-D./j. Ne pas manipuler plus de 8 kg de 2.4-D./j. **Délai de sécurité après le traitement:** Pour tous les scénarios d'application en milieu agricole, ne pas entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application. Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur. **Précautions à prendre par l'opérateur:** Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre. Rincer les gants avant de les enlever. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit. Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison. Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon et de l'eau.
PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES: Lorsque vous mélangez des produits, observez les mesures de précaution les plus strictes pour la manutention et le mélange décrites sur l'étiquette de chaque produit. Manutentionnez avec soin et mélangez seulement dans un système fermé. Travaillez seulement dans un endroit avec ventilation adéquate. Les petites quantités peuvent endommager les plantes sensibles, les plantes ornementales et autres plantes. Éviter que la pulvérisation ou les vapeurs dérivent sur des cultures désirées. Ne pas pulvériser durant les périodes de grands vents. Pour que la pulvérisation dérive moins, on peut recourir aux pulvérisations grossières. Éviter de contaminer les aliments. Conservez dans le contenant original. Ne pas réutiliser les contenants vides à moins que spécifié autrement. Bien fermer les contenants et tenir à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Le produit peut être entreposé à n'importe quelle température. AGITEZ BIEN AVANT D'UTILISER. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'usage. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca. **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:** Veuillez vous référer au livret ci-joint pour une description complète des dangers environnementaux. **PREMIERS SOINS : EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour

obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Il n'existe aucun antidote spécifique. Traitez et surveillez les symptômes de toute intoxication systémique et donnez des soins de soutien. Contient des distillats de pétrole. Ne pas provoquer le vomissement. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. **ÉLIMINATION : Pour les contenants recyclables :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant: 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. **Pour les contenants retournables :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). **Pour les contenants remplissables :** En vue de son élimination, ce contenant peut être retrouné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.
AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Livret détachable)

DÉTACHER LE MODE D'EMPLOI SUIVANT LE POINTILLÉ

GROUPE 4 HERBICIDE

WEEDAWAY DICHLORPROP-DX

HERBICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

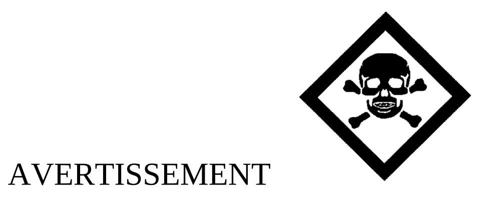
AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Dichlorprop-P : 210 g e.a./L
2,4-D : 400 g e.a./L
(Tous deux présents sous forme d'ester 2-éthylhexyle)

NUMÉRO D'HOMOLOGATION: 30111
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 10 litres



AVERTISSEMENT POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée, Boîte Postale 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

®T.M. Reg'd RC 000-0610

TABLE DES MATIÈRES WEEDAWAY DICHLORPROP-DX HERBICIDE

MODE D'EMPLOI:

SECTION 1 - BLÉ DE PRINTEMPS, ORGE, BLÉ D'HIVER (NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE LÉGUMINEUSES)

NE PAS APPLIQUER SUR L'AVOINE.

Stade du traitement: Application terrestre ou aérienne. Pour le blé de printemps et l'orge, appliquer de la 4e feuille déployée au début de la feuille étendard (phase d'épiage).

Application terrestre ou aérienne. Pour le blé d'hiver, appliquer au printemps, du tallage complet au début de la feuille étendard. Ne pas appliquer durant ou après le stade de la feuille étendard. Ne pas appliquer sur les semences de céréales d'hiver à l'automne.

Mauvaises herbes sensibles : Laiteron potager, neslie paniculée, bardanette épineuse, bardane, chardon des champs*, lampourde glouteron, patience crépue*, moutarde des chiens, sagesse-des-chirurgiens*, vélar d'Orient, moutarde d'Inde, kochia à balais**, renouée persicaire**, chénopode blanc, silène noctiflore****, chénopode glauque, laiteron des champs*, herbe à poux, amarante à racine rouge, ansérine de Russie, mauve à feuilles rondes, soude roulante**, bourse à pasteur, renouée***, tabouret des champs, érodium cicutaire, sarrasin de tartarie***, sisymbre élevé, colza spontané, tournesol spontané***, renouée liseron***, moutarde sauvage, vélar fausse giroflée.

*	Suppression des parties aériennes seulement
**	Appliquer avant que les plantes atteignent 5 cm de hauteur
***	Appliquer avant le stade de quatre feuilles
****	Plantes annuelles printanières seulement

Dose : 1,2 L/ha
Pour les meilleurs résultats, appliquer d'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et sont en période de croissance active.

Note : Suite à une application d'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX , la croissance des cultures stressées par des conditions environnementales adverses comme l'humidité excessive, la sécheresse, la maladie, etc. peut être retardée; par contre, ces dommages sont contrebalancés par les avantages tirés d'une meilleure suppression de mauvaises herbes. Appliquer lors de conditions météorologiques modérément chaudes, quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et qu'elles ont atteint le stade où elles sont susceptibles. Éviter d'appliquer lors de conditions de temps frais, de sécheresse ou quand la température est exceptionnellement chaude.

Linaire vulgaire : Répression seulement (la répression est une réduction visuelle de la compétition exercée par les mauvaises herbes, par exemple: nombre réduit et/ou vigueur réduite). Le degré de répression dépendra du stade de développement de la linaire et des conditions environnementales ambiantes précédant et suivant l'application.
Appliquer le produit lorsque la majorité des linaires atteignent une hauteur d'au plus 15 cm. L'utilisation d'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX pour la répression de la linaire vulgaire dans les cultures de blé et d'orge doit faire partie d'un programme de suppression à long terme contre la linaire vulgaire. Un tel programme inclut le sarclage au printemps et à l'automne, l'application d'herbicide à l'automne sur les sections de champ affectées et la mise en jachère l'été et/ou la mise en jachère chimique.

Intervalles de pré-récolte :
Ne pas permettre au bétail de brouter les céréales et le fourrage vert traités pendant une période minimum de 40 jours suivant l'application d'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX . Ne pas utiliser les céréales traitées comme fourrage pour une période minimum de 40 jours suivant l'application d'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX . Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins trois jours avant l'abattage.

Après le traitement, observer un délai d'attente avant la récolte d'au moins 60 jours.

Respecter un délai de réensemencement minimal de 30 jours.

ALLEZ À LA SECTION 6

SECTION 2 - SUPPRESSION DES BROUSSAILLES

A) PULVÉRISATION DU FEUILLAGE ET DES TIGES

Ne pas appliquer du haut des airs. Appliquer tard au printemps ou tôt en été juste le développement complet des feuilles. Les feuilles et les tiges doivent être complètement mouillées, jusqu'au niveau du sol.

Espèces sensibles : Symphorine, aubépine, peuplier, pin sylvestre, érable à sucre, cèdre blanc, cerisier sauvage, pruneau sauvage, framboisier sauvage.

Dose : 6,0 L/1000 d'eau

Solution à pulvériser :

750 à 1500 L de solution/ha
Utiliser un volume plus élevé si la densité et la hauteur des brousailles sont plus élevées.

Espèces moins sensibles :

Aulne, tremble, tilleul d'Amérique, sapin baumier, bouleau, chêne à gros fruits, bleuet, sureau, orme, genévrier rampant, spirée tomenteuse, noisetier, caryer, chèvrefeuille, érable négondo, herbe à puce, framboisier, pin rouge, rosier (la re-croissance est possible), érable argenté, érable à sucre (la re-croissance est possible), sumac, mélèze laricin, chêne blanc, pommier sauvage, saule.

Dose à utiliser sur les espèces moins sensibles : 8,0 L/1000 d'eau

Solution à pulvériser :

750 à 1500 L de solution/ha.
Utiliser le volume plus élevé si la densité et la hauteur des plantes sont plus élevées.

Suppression des broussailles mixtes (conifères et espèces à feuilles caduques) :
L'Herbicide Vanquish peut être mélangé en réservoir avec l'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX . Pour supprimer les conifères et espèces à feuilles caduques telles que l'aulne, le tremble, le cerisier, le baume, le peuplier, le tilleul d'Amérique, l'orme, le bouleau, le chêne à gros fruits, l'épinette, le pin, le sapin baumier, le mélèze laricin et le cèdre blanc, mélangez 5,7 L d'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX avec 6,25 L de Vanquish. Pour l'application terrestre, mélangez dans une solution de 1,000 L.

Les mélanges en réservoir de l'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX et de l'Herbicide Vanquish doivent être appliqués au printemps ou au début de l'été sur les conifères et les espèces à feuilles caduques (le feuillage doit être complètement développé). Le feuillage doit être mouillé au point de l'écoulement. Les broussailles et les arbres excédant 3 m de hauteur doivent être coupés. Il faut attendre que la re-croissance atteigne 0,6 m de hauteur avant de pulvériser. Ne pas mélanger avec des produits à base d'huile. Le volume de solution à l'hectare variera selon la hauteur et la densité des espèces ligneuses présentes. Il est essentiel de mouiller complètement la surface des plantes pour assurer une suppression efficace.

B) MÉTHODE À LA BASE DES PLANTES

Utiliser cette méthode pour éliminer les espèces moins sensibles. Appliquer la solution à la base des plantes à n'importe quelle période de l'année. Cette méthode n'aura aucun effet sur le tilleul d'Amérique ou le frêne. Appliquer libéralement de manière à causer un écoulement sur tous les côtés des tiges, jusqu'à 1 m au dessus du niveau du sol. Appliquer en utilisant la méthode de pulvérisation à la base de l'écorce sur les broussailles éparpillées ou comme deuxième traitement sur les espèces qui sont résistantes à une première application foliaire. Cette méthode ne sera pas efficace dans les cas où l'écorce est épaissie et est devenue coriace. Mélangez 16 à 22 L d'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX dans 1000 L de diesel ou d'huile à combustion. Appliquer à faible volume à l'aide d'un pulvérisateur à dos ou avec de l'équipement motorisé. La concentration utilisée dépendra des espèces présentes, du volume de solution utilisé et de la saison d'application.

Dose : Espèces sensibles et intermédiaires : 1,6 L/100 L de diesel ou d'huile à combustion
Espèces moins sensibles : 2,2 L/100 L de diesel ou d'huile à combustion

C) MÉTHODE À LA BASE DES PLANTES MODIFIÉE

Saturer la base des plantes, et puis mouiller le reste du feuillage et des tiges jusqu'au point de l'écoulement. Appliquer sur 4/5 de la surface, de bas en haut. Appliquer lorsque le feuillage est complètement développé. Utiliser cette méthode lorsqu'une application a été faite auparavant sur des espèces sensibles ayant été supprimées par des pulvérisations précédentes, mais que des espèces moins sensibles comme l'érable, le chêne et le frêne n'ont pas été supprimées. La saturation de la base et l'arrosage des tiges au point d'écoulement est essentielle pour une suppression complète, mais ne sera pas efficace dans les cas où l'écorce est épaissie et est devenue coriace.

Dose : Pulvérisation en début de saison :

Ajouter 5,5 – 8,3 L d'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX à 100 L de diesel ou d'huile à combustion. Mélanger complètement et ajouter dans 890 L d'eau.

Plus tard dans la saison ou pendant des périodes sèches :

Ajouter 8,3 L d'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX à 150 L de diesel ou d'huile à combustion. Mélanger complètement et ajouter dans 840 L d'eau.

Mélanger avec soin avant la pulvérisation, surtout si la solution risque de ne pas être appliquée avant une heure après le mélange.

D) MÉTHODE SUR LES SURFACES COUPÉES

i) Traitement des souches

Pour prévenir la re-croissance des souches, arroser ou peinturer les surfaces exposées et les racines visibles immédiatement après la coupe. La dose pour toutes les espèces est 2,25 L/100 L de diesel ou d'huile à combustion. La saturation complète est essentielle.

ii) Traitement par entraille

Cette méthode est recommandée dans le cas où le diamètre des espèces d'arbres debout résistantes dépasse 13 à 15 cm. Créer une entraille tout autour de la souche (près de la base et vers le bas) à l'aide d'une hache, sans enlever l'écorce. Arroser ou peinturer les surfaces exposées jusqu'à la saturation complète, mais sans gaspiller de solution. Cette méthode peut être utilisée à n'importe quelle période de l'année. La dose pour toutes les espèces est de 2,25 L/100 L de diesel ou d'huile à combustion.

ALLEZ À LA SECTION 6

E) MÉTHODE D'APPLICATION AÉRIENNE

Pour les applications aériennes pour supprimer le tremble, le peuplier et le bouleau blanc, mélanger 5,8 L d'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX , plus 5,2 L d'herbicide Vanquish. Ce mélange en réservoir peut être appliqué dans pas moins de 85L d'eau par hectare. Ne pas utiliser une pression supérieure à 300 kPa.

Ne pas pulvériser lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km / heure. Éviter la dérive sur la végétation utile.

SECTION 3 - SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES SUR LES BORDS DE CHEMIN, LES LIGNES DE SERVICES, LES EMPRISES LE LONG DES CHEMINS DE FER ET LES TERRAINS NON CULTIVÉS

Stade du traitement: Application aérienne sur **TERRAINS NON CULTIVÉS** seulement. Appliquer sur le feuillage au mois de mai ou septembre.

Mauvaises herbes sensibles : Luzerne, chardon vulgaire, bardane, renoncule, chardon des champs, chicorée sauvage, potentille, patience crépue, pissenlit, apocyn, verge d'or, salsifis majeur, épervière, prèle*, asclépiade*, molène, plantain majeur, laiteron des champs, mélilot, tanaisie vulgaire, cardère des bois, linaire*, vesce, carotte sauvage, barbarée vulgaire, en plus des mauvaises herbes annuelles incluses dans la SECTION 1.
*Suppression des parties aériennes de la plante seulement

Dose à utiliser sur les espèces sensibles: 2,75 L/ha

Note : Dans la majorité des cas, les mauvaises herbes vivaces seront mieux supprimées lorsque le feuillage est traité au mois de mai ou tôt à l'automne. Certaines espèces de mauvaises herbes devront subir un deuxième traitement. Pulvérisez de façon uniforme les endroits infestés de mauvaises herbes et assurez-vous que les mauvaises herbes partiellement abritées par les herbes hautes soient bien mouillées. Arroser les grandes mauvaises herbes jusqu'à la saturation complète. Appliquez 200-600 L de solution par hectare. Le volume de solution plus élevé assure une meilleure couverture, surtout s'il y a beaucoup d'herbes hautes présentes. Ce traitement n'est pas recommandé pour l'usage en cultures agricoles.

Pour la suppression de l'herbe à puce, voir la **SECTION SUR LA SUPPRESSION DE BROUSSAILLES.**

Intervalles de pré-récolte (bords de chemin, emprises, terrains non cultivés):
Ne pas permettre au bétail de brouter les cultures traitées ou le fourrage vert pendant une période minimum de 40 jours suivant l'application d'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX . Ne pas utiliser la végétation traitée comme fourrage pour une période de 40 jours suivant l'application d'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX . Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins trois jours avant l'abattage. Ne pas dépasser 2,24 kg par hectare de matière active de 2,4-D par saison.

ALLEZ À LA SECTION 6

SECTION 4 - MÉLANGES EN RÉSERVOIR

L'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX peut être utilisé en combinaison avec certains herbicides contre les graminées dans le blé et l'orge pour la commodité d'une suppression en un seul passage des mauvaises herbes.

Consulter l'étiquette du produit à mélanger en réservoir, et suivre les précautions, restrictions et directives d'utilisation les plus rigoureuses.

Une attention particulière devrait être accordée à la culture appropriée et le stade de croissance des mauvaises

herbes pour l'application, les restrictions, concernant les variétés et la remise en culture, les volumes d'eau minimum, et les techniques d'application et les conditions.

Produit d'association	**Cultures**	**Méthode d'application**
Liquide Achieve Herbicide, Marengo, Bison 400 L	Blé (de printemps, d'hiver et dur) Orge	Terrestre ou aérienne
Herbicide Assert 300 SC, Herbicide Avert	Blé (de printemps et dur) Orge	Terrestre seulement
Everest Solupak 70 DF, Herbicide Sierra 70 WDG	Blé (de printemps)	Terrestre seulement
Mélange Horizon Herbicide, Horizon NG, Mélange en reservoir Legend Herbicide, Foothills Herbicide, Signal en réservoir Herbicide,En réservoir NextStep Herbicide, NextStep NG, MANA Ladder 240 EC	Blé (de printemps et dur)	Terrestre seulement
Puma [120] Super, Herbicide Wildcat	Blé (de printemps et dur) Orge	Terrestre ou aérienne
IPCO Vigil, Bengal 120 EC	Blé Seulement (de printemps et dur)	Ground or aerial

ALLEZ À LA SECTION 5

SECTION 5 - MÉLANGE ET APPLICATION

1. Remplir à moitié le réservoir d'eau. Commencer à agiter.
2. Ajouter l'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX .
3. Lorsque des mélanges en réservoir sont utilisés, consulter les étiquettes des produits d'association pour les instructions de mélanges complètes.
4. Finir de remplir le réservoir.
5. Utiliser 50-200 L/ha d'eau pour l'application terrestre à moins qu'indiqué autrement sur les étiquettes.
6. Ne pas dépasser 275 kPa de pression pour l'application terrestre.
7. SYSTÈME DE TRANSFERT: POUR LES CONTENANTS DE PLUS DE 20 L, utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.

Comme ce produit n'est pas homologué pour le contrôle des parasites dans les systèmes aquatiques, NE PAS utiliser pour lutter contre les parasites aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille moyenne telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

Pulvérisation par voie aérienne: NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille moyenne telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers

(ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Précautions en cas d'application aérienne (consultez la section spécifique à la culture)
Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Un volume minimum de 30 L par hectare de solution de pulvérisation peut être utilisé de façon sécuritaire, selon le type de système d'application et le site visé. Utiliser une pression de rampe de 235 kPa au moins. Éviter de placer des buses là où la pulvérisation entrera dans les turbulences en bout d'aile.

Mises en garde concernant l'utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques a l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par du Comité Fédéral, Provincial et Territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides* doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable. Il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ZONES TAMPONS

Aucune zone tampon n’est requise lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Pour les applications sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faut avoir recours aux meilleures stratégies d’application possibles pour réduire la dérive hors cible, ce qui suppose notamment la prise en considération des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent, la faible vitesse du vent) et du matériel de pulvérisation utilisé (p. ex. gouttelettes de taille grossière, hauteur minimale au-dessus du couvert végétal). Les personnes qui appliquent le produit doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableau ci-dessous séparent le point d’application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l’habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l’habitat d’eau douce sensible (tel que lac, rivière, bourbier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cours d’eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l’habitat estuarien ou marin sensible.

Méthode d’application	**Culture**		**Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :**				
			Habitats d’eau douce d’une profondeur de:		**Habitats estuariens ou marins d’une profondeur de:**		**Habitats terrestres**
			Moins de 1 m	**Plus de 1 m**	**Moins de 1 m**	**Plus de 1 m**	
Pulvérisateur agricole*	Blé, orge		1	0	0	0	1
	Bords de chemin, emprises		1	0	0	0	2**
	Terres non agricoles		3	1	1	1	5**
Voie aérienne	Blé, orge	Voilure fixe	5	0	0	0	30
		Voilure tournante	3	0	0	0	30
	Terres non-agricoles	Voilure fixe	200	1	20	1	350**
		Voilure tournante	90	1	10	1	200**

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. Lorsqu’on utilise une rampe de pulvérisation munie d’un écran qui s’étend sur toute sa longueur et jusqu’au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu’on utilise une rampe dont les buses sont munies d’écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.

** Des zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour l'utilisation sur les droits de passage y compris le ballast de chemin de fer, les emprises de chemins de fer et hydroélectriques, les servitudes d'utilité, les routes, les terrains d'entraînement et de tir sur les bases militaires.

Pour les mélanges en réservoir, consulter les étiquettes des produits utilisés dans le mélange en réservoir et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi ces produits et appliquer en utilisant la plus grosse catégorie de gouttelettes de pulvérisation de l’ASAE indiquée sur les étiquettes des produits utilisés dans le mélange en réservoir.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-204-233-3461. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

ALLEZ À LA SECTION 6

SECTION 6 - PRÉCAUTIONS

PRÉCAUTIONS: Précautions de manutention: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. **Vêtements et équipement de protection: Manutention du concentré (mélange et chargement) pour tous les scénarios:** Les préposés au mélange et au chargement doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, et des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures, et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou des lunettes de protection). Rincer les gants avant de les enlever. S'ils prévoient manipuler plus de 265 kg e.a. (662 L) de 2,4-D/j (fondé sur les doses d'application et la superficie traitée par jour), les travailleurs doivent également employer un système fermé. **Application à l'aide d'un équipement terrestre ou aérien:** Les préposés à l'application doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Il faut aussi porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de nettoyage et de réparation. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine fermée d'un avion. **Application à l'aide d'équipement manuel :** Les préposés à l'application doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, et ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Les préposés au mélange, au chargement et à l'application qui utilisent un équipement manuel doivent porter un respirateur s'ils prévoient manipuler plus de 5 kg de 2,4-D/j. Ne pas manipuler plus de 8 kg de 2,4-D/j.

Délai de sécurité après le traitement: Pour tous les scénarios d'application en milieu agricole, ne pas entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Précautions à prendre par l'opérateur: Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement de protection propre. Rincer les gants avant de les enlever. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit. Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison. Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES:

1. Lorsque vous mélangez des produits, observez les mesures de précaution les plus strictes pour la manutention et le mélange décrites sur l'étiquette de chaque produit.
2. Manutentionnez avec soin et mélangez seulement dans un système fermé. Travaillez seulement dans un endroit avec ventilation adéquate.
3. Les petites quantités peuvent endommager les plantes sensibles, les plantes ornementales et autres plantes. Éviter que la pulvérisation ou les vapeurs dérivent sur des cultures désirées. Ne pas pulvériser durant les périodes de grands vents. Pour que la pulvérisation dérive moins, on peut recourir aux pulvérisations grossières.
4. Ne pas contaminer les plans d'eau. Éviter de contaminer les aliments.

5. Conservez dans le contenant original. Ne pas réutiliser les contenants vides à moins que spécifié autrement. Bien fermer les contenants et tenir à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Le produit peut être entreposé à n'importe quelle température. AGITEZ BIEN AVANT D'UTILISER.
6. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'usage.
7. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:
Ce produit contient un ingrédient actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) et/ou si la nappe phréatique peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
L'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes au à l'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:
- Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide WEEDAWAY Dichlorprop-DX ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Empêcher la propagation à d’autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
  Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s’adresser à La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

ALLEZ À LA SECTION 9

SECTION 7 - PREMIERS SOINS

1. **EN CAS D’INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
2. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
3. **EN CAS D’INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
4. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement**.**

   Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsqu’on cherche à obtenir une aide médicale.

ALLEZ À LA SECTION 9

SECTION 8 - RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n’existe aucun antidote spécifique. Traitez et surveillez les symptômes de toute intoxication systémique et donnez des soins de soutien. Contient des distillats de pétrole. Ne pas faire vomir. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

ALLEZ À LA SECTION 9

SECTION 9 - RINÇAGE ET ÉLIMINATION

Pour les contenants recyclables :
Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins. Il s’agit d’un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S’enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l’administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d’aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.
   S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour les contenants retournables:
Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).
Pour les contenants remplissables:
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins.
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'ULITISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(L'étiquette de base)

GROUPE 4 HERBICIDE

WEEDAWAY DICHLORPROP-DX

HERBICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

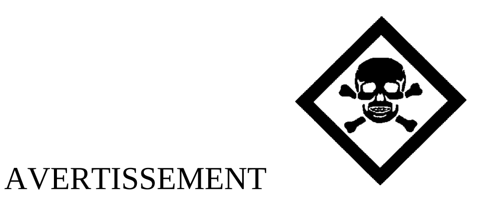
AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: Dichlorprop-P : 210 g e.a./L
2,4-D : 400 g e.a./L
(Tous deux présents sous forme d'ester 2-éthylhexyle)

NUMÉRO D'HOMOLOGATION: 30111
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 10 litres



AVERTISSEMENT POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée, Boîte Postale 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

®T.M. Reg'd RC 000-0610

****

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))